



MARONI-MANA

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 1.500.000 FRANCS

DIVISÉ EN 15.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE



Statuts déposés chez M^e ROBERT AUBRON, Notaire à PARIS, approuvés par l'Assemblée Générale Constitutive du 31 Mars 1927 et modifiés par les Assemblées Générales Extraordinaires des 27 Septembre et 11 Octobre 1927.

DROIT DE TIMBRE acquitté par abonnement

AVIS D'AUTORISATION Inséré au Journal Officiel du 23 Avril 1927

SIÈGE SOCIAL À PARIS

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

SANS VALEUR NOMINALE

N° 00,541

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion pleine et entière aux stipulations des statuts de l'Association des porteurs de parts établie à l'article 51 des statuts de la Société anonyme.

Chaque part donne droit à la portion des avantages stipulés pour l'ensemble des parts par les articles 8, 44 et 48 des statuts.

L'ADMINISTRATEUR-GÉRANT DE L'ASSOCIATION.



UN ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ ANONYME.

IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE, PARIS, 17280-10-97, ENCRE S. LORILLIUX.



28



MARONI-MANA

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL SOCIAL 1.500.000 FRANCS



DRIT
DE TIMBRE
PROVISI
part
provisi

SIÈGE SOCIAL À PARIS

PART DE FONDATEUR

PANS VALEUR NOMINALE
% 00.541



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

17	18	19	20
13	14	15	16
9	10	11	12
5	6	7	8
3	4		

MANIODOCO
ORKidé